

COMMUNE DE CHANTESSE

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 01 MARS 2023

Etaient Présents :

Madame Isabelle ORIOL, *Maire*
Monsieur Paul DURRIS, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoint*,
Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame CLEMENT Laetitia, Madame PUECH Perrine,
conseillers municipaux

Absents :

Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, Madame
CAILLAT-VANGI Cécile

Mme FRISON a donné procuration à Mme ORIOL,

Secrétaire de séance : Madame PUECH Perrine

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Février 2023

2. Délibération : Approbation Compte Gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

A DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2022 certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A ADOPTE le compte de gestion 2022 du budget principal.

3. Délibération : Approbation du Compte Administratif 2022

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote et sort de la salle de réunion.

Monsieur Paul Durris, premier adjoint propose de voter, et le conseil vote à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	244 984,02	G	272 190,65
	Section d'investissement	B	970 712,46	H	634 709,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	248 994,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	188 457,67 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 215 696,48	= G+H+I+J	1 344 351,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	52 706,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	52 706,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	244 984,02	= G+I+K	521 184,78
	Section d'investissement	= B+D+F	970 712,46	= H+J+L	875 872,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 215 696,48	= G+H+I+J+K+L	1 397 057,51

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	52 706,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	52 706,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat* (BA,règle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2022 du budget principal.

4. Délibération : Affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023

Vu le compte Administratif 2022

Vu le Compte de Gestion 2022,

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 94 839,73 €, issue du résultat de fonctionnement 2022,

Et 181 361,03€ au compte 002, Excédent de fonctionnement reporté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		248 994,33		188 457,67	-	437 451,80
Opérations de l'exercice	244 984,02	272 180,65	970 712,48	634 709,06	1 215 696,48	906 899,71
Totaux	244 984,02	521 184,78	970 712,48	823 166,73	1 215 696,48	1 344 351,51
Résultat de clôture		276 200,76	147 545,73			128 655,03

Besoin de financement	147 545,73	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	-	52 706,00
Besoin de financement	147 545,73	
Excédent de financement	52 706,00	
des restes à réaliser		
Besoin total de financement	94 839,73	
Excédent total de financement		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	94 839,73	au compte 1068 investissement
	181 361,03	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents et effectuer les opérations relatives à cette opération.

5. Délibération : Vote du budget primitif communal 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7,

Vu le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Madame Le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2023 :

Dépenses de fonctionnement : 437 441,03 €

Recettes de fonctionnement : 437 441,03 €

Dépenses d'investissement : 402 989,76 €

Recettes d'investissement : 402 989,76 €

		Chantesse		
		DEPENSES	RECETTES	
F O N C T I O N N E M E N T	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	181 361,03
	011 charges à caractère général	67 500,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	94 500,00	70 Produits des services du domaine et ventes	2 400,00
	014 atténuation de produits	1 000,00	73 Impôts et taxes	195 000,00
	65 autres charges de gestion courante	85 400,00	74 Dotations subventions et participations	33 680,00
	66 charges financières	7 400,00	75 Autres produits de gestion courante	25 000,00
	67 charges exceptionnelles		76 Produits financiers	
	68 Dotations aux provisions		77 Produits exceptionnels	
	022 Dépenses imprévues	19 110,00	78 Reprise sur amortissements et provisions	
	023 virement à la section investissement	162 531,03	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont 72,79)	
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
	043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	437 441,03	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	437 441,03	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit d'investissement reporté:	147 545,73	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	162 531,03
	020 dépenses imprévues	7 672,50	024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections		040 opérations d'ordre de transfert entre section	-
	231-041 Intégration études	22 913,00	203-041 intégration études	22 913,00
	20 immo incorporelles		1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	94 839,73
	2158 Autres matériels & outillage	1 000,00	10222 FCTVA	45 000,00
	2182 Matériel de transport	2 000,00	10226 TAM	5 000,00
	2183 Matériel de bureau et info.	1 500,00	16 Emprunts et cautions	
	2184 Mobilier	500,00	13 Subventions d'investissement	20 000,00
	231(immobilisations en cours)	174 358,53	18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	45 000,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières	500,00	23 immo en cours	
	458 Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			458 Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	52 706,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	402 989,76	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	402 989,76
TOTAL DES DEPENSES	840 430,79	TOTAL DES RECETTES	840 430,79	

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget 2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations relatives à cette opération.

6. Délibération : Vente Maison PANISSIAT

Mme le Maire expose aux membres présents une requête déposée par Mr Baptiste BEUCHE, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la Maison PANISSIAT située sur la parcelle B 590, la dite parcelle regroupant 6 références cadastrales 590, 589, 588, 584, 586 et 592 de la section B d'une superficie totale de 3 561 m², au lieudit PANISSIAT.

Mme le Maire présente l'évaluation de la propriété faite par Mr Sébastien COMBE, conseiller en immobilier.

La commune de Chantesse est dispensée de l'avis des domaines, dispense pour les communes de moins de 2000 habitants.

Mme le Maire informe, selon la carte des aléas de la commune de novembre 2017 que les parcelles sont situées en aléa très fort de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels et en aléa très fort de glissements de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- émet un avis favorable au projet de cession à Mr Baptiste BEUCHE, de la Maison PANISSIAT située sur la parcelle B 590, la dite parcelle regroupant 6 références cadastrales 590, 589, 588, 584, 586 et 592 de la section B d'une superficie totale de 3 561 m², au lieudit PANISSIAT ;
- décide que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de l'acheteur ;
- donne pouvoir à Mme le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- s'entend sur un prix de vente de 170 000€ net vendeur.

Le conseil municipal vote 4 voix pour (dont 1 procuration), 1 voix contre, et 2 abstentions :

- **ACCEPTÉ** la vente de la maison Panissiat à Mr Baptiste BEUCHE selon les termes ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations relatives à cette transaction.

7. Questions diverses et points abordés :

Urbanisme, Repas des anciens, point travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

